L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 75 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS,

JEUDI MATIN, 12 JUILLET.

FEUILLETON

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIECLE.

AN PARUCAMILLE BLAS.

DEUXIEME PARTIE.

LE COFFRET.

XXXVII—Suite.

—Félix Radèze a peut-être placé l'une et l'autre.

—Dans sa maison. C'est cette idée-là qui m'est venue et ne s'en va plus.

—Je ne comprends pas. Il est mort.

—Et s'il ne l'était pas!

—La chose a été constatée.

—D'après les déclarations du comte de Baurain. Mais nulle enquête n'a été faite à ce sujet. Un vieillard, atteint par les chevaux du comte, est mort chez lui, c'est possible. Mais il a pu lui faire écrire, ou du moins signer ce qu'il a voulu. Depuis longtemps, Félix Radèze ne paraissait à sa boutique qu'à de rares intervalles.

—Supposez-vous donc que M. de Baurain et Félix Radèze ne font qu'un?

—Vous y êtes.

—Cette idée-là m'est venue aussi, mais je ne m'y suis pas arrêté parce que cela m'a paru impossible.

—Les deux écritures se ressemblent. Vérifions.

Ils ouvrirent le billet, laissé dans la boutique par le comte, et la lettre trouvée dans la commode de la mère Baudruche.

—Il y a des différences dans le détail, qui peut se modifier sans cesse, mais le fond est absolument le même.

—Ajoutez à cela que l'homme qui a tué en Amérique le frère de Gaston de Baurain, et tenté d'assassiner de même celui-ci, se faisait appeler Félix Dumont, et qu'il avait un frère portant le nom d'Anatole. Or, dans les renseignements que vous avez pris sur les Radèze, ne vous a-t-on pas dit que le frère poursuivi et noyé se nommait Anatole?

—C'est vrai.

—Eh bien, comme il n'est pas probable que des gens aient ressuscité, ils ne sont jamais morts; il est seulement étrange que, changeant de nom de famille, ils aient gardé leurs noms de baptême. Il est vrai qu'ils étaient en Amérique, et devaient supposer que les Radèze n'y seraient jamais connus.

—Mais Félix Radèze était pauvre.

—Non, puisqu'il avait en dépôt le trésor de cette Mariane Lafolie. Et cette petite fille que, soi-disant, il a adoptée, n'est autre que l'enfant confiée à lui avec la fortune.

—Tout cela peut être, mais je m'y perds.

—Moi aussi par moment. Et pourtant je suis convaincu. De plus, le portrait qui vient de m'être fait de Félix Radèze, a plus d'un rapport avec le soi-disant comte de Baurain.

—Mais ceux qui ont vu Radèze comme M. Lapointe par exemple, l'auraient reconnu.

—A ça, je ne vous répondrai qu'une chose: M. de Baurain m'a donné une chambre dans sa maison rue Sainte-Foy, j'ai causé souvent avec lui, et il est difficile de me tromper; eh bien, je n'aurai pas reconnu mon propriétaire dans M. de Baurain, si je n'avais été prévenu par Rosalie, qu'il a dans la main une marque de brûlure. Cet homme a pour le déguisement un talent qui laisse loin derrière lui tous les détectives d'Angleterre et toute la police de France, si habile en cet art cependant.

Jérôme semblait absourdi. Il suivait Baudruche dans ses raisonnements, dans ses déductions; mais l'on eût dit que la conviction lui faisait peur. Il la repoussait.

—Qu'allez-vous faire? demanda-t-il.

—Je pars demain. J'ai pris un engagement dans les écharpes avec M. Daniel, le fiancé de Mlle Alice Mathieu, et j'ai neuf chances sur dix de me faire casser la tête. Tout va donc rouler sur vous, Jérôme. La guerre finie, vous aurez à faire rendre justice à ceux que le hasard vous a livrés.

—Je ferai ce que je pourrai, dit Jérôme.

—Si vous craignez de manquer de forces, si la responsabilité vous semble lourde, adressez-vous à M. Samson, dites-lui tout. Il a entrepris une tâche difficile dont vous lui aplanirez les difficultés: celle de rendre au vrai comte de Baurain son nom et sa fortune.

—J'aime mieux cela. Aussi bien, porter un secret tout seul c'est lourd, la mort peut venir et l'emporter.

—A présent, me voilà tranquille, dit Baudruche. Si Paris en revient, j'aurai mérité de mamzelle Alice un bon souvenir.

Il fit ses adieux à Jérôme.

Quelques jours plus tôt, ils avaient ensemble ouvert les portes de caves, derrière lesquelles ils espéraient découvrir le mystère entrevu. Mais ils n'avaient trouvé qu'une maçonnerie épaisse, solide, qui défiait toute idée de communication.

Baudruche rentra chez sa grand'mère, et fut tout surpris d'y trouver M. Samson.

—Il y a du nouveau! demanda-t-il.

—Oui; une chose grave.

—Qui donc court un danger?

—Personne des têtres. Mais l'*Ecumoire* vient de mourir.

Baudruche eut un soubresaut de surprise.

—J'étais allé à Sainte-Pélagie, où on l'avait conduit, afin de savoir ce qui se passait là. Les gardiens me connaissent encore. En ce moment de trouble, on se relâche un peu de sévérité. J'entrai aisément. On me raconta qu'un drame horrible à voir, qui voulait se faire passer pour un grand personnage, et qu'on avait amené là le matin, venait de succomber à une tentative d'empoisonnement. Je lis dans mes explications, et voilà ce que j'appris: l'*Ecumoire*, arrêté chez Mme Mathieu, n'était pas depuis deux heures à la prison, qu'il arrivait pour lui de l'argent, du vin, du chocolat et quelques autres provisions, très rares et très coûteuses en temps de siége. L'*Ecumoire* ne résiste pas à une bouteille, vous le savez; il but presque d'un trait celle qu'on lui apportait, et fut pris aussitôt de douleurs atroces auxquelles il succomba.

—Il ne faut pas demander d'où vient le coup, dit Baudruche.

—Sans doute, Félix Dumont, croyant tenir son ennemi, n'a pas voulu le laisser échapper cette fois, et a cru s'assurer de son silence par sa mort.

Baudruche parut tout soucieux.

—L'*Ecumoire* était une fraîche canaille, dit-il. Eh bien, vous ne croirez pas que je me sens tout triste d'avoir contribué à sa mort.

—Si, je le comprends, quoique vous ne puissiez rien vous reprocher, mon cher Baudruche. Il n'y a qu'un scupable en cela, toujours le même, cet homme infernal qui frappe sans cesse, et que nulle justice ne peut atteindre.

—Pourtant, cette fois-ci, je crois que nous le tenons.

Baudruche raconta ce qu'il venait de raconter à Jérôme.

—Oui, dit l'ex commissaire, vous pouvez avoir raison, et ma conviction s'accorde avec vos vôtres. Mais, de toutes ces déductions, on ne peut tirer une preuve matérielle: la justice ne s'en contentera pas encore.

—Eh! que le fait-il donc, s'écria Baudruche, à votre justice, si avec tout cela vous, moi et un tas d'autres honnêtes gens, nous prenons l'homme au collet et nous le lui amenons, en certitant que c'est un misérable!

—Des preuves, répéta M. Samson. Elles nous manquent toujours.

L'ex-commissaire et le gamin s'étaient enfermés pour causer dans la chambre de Jérôme. M. Samson rentra chez la mère Baudruche pour lui souhaiter le bonsoir.

Un grand bruit dans la rue, venant du côté des Halles, monta tout à coup jusqu'au cinquième étage, habité par les Baudruche.

Le jeune homme ouvrit la fenêtre et se pencha au dehors; il vit une masse d'hommes se dirigeant vers la porte Saint-Denis, avec des armes et quelques torches. En même temps, des cris montaient, parmi lesquels on remarquait ceux-ci:

—Vive Fleurens! à bas Trochu!

—Je crois sur ce que c'est! cria Baudruche, et je remonte vous le dire.

Il dégringola, plutôt qu'il ne descendit les cinq étages, et se précipita au milieu de ceux qui passaient.

—Où va-t-on? demanda-t-il.

—A Mazas! délivrer Fleurens et les autres prisonniers. Ils nous mèneront aux Prussiens.

—J'en suis! s'écria Baudruche, se mettant aussitôt en marche, et oubliant que M. Samson attendait son retour auprès de sa grand'mère.

Bientôt, il cria plus fort que tous les autres.

—C'est égal, disait-il, en arrivant rue de Lyon, si j'avais manqué celle-là, je crois que je me serais pendu.

XXXVIII

UNE NUIT LUGUBRE.

La nuit était glaciale, quoique brumeuse. Par intervalles, le canon grondait sur divers points; le bombardement s'était rapproché, moins fréquent et plus meurtrier, parce qu'il atteignait les rues plus peuplées des bords de la Seine.

Il y avait dans Paris une grande fermentation. Et pourtant, la population active, ayant à sa tête les prisonniers délivrés la veille, ne demandait qu'une chose: sa sortie en masse. Mais l'on aurait manqué d'armes pour cette masse. Que lui importait! La faible des mille Philistins tués avec une mâchoire d'âne, celle des milliers d'une ville tombant au son de la trompette ennemie, ne sont pas tout à fait des fictions.

Il y a dans toutes les vies, aussi bien celle des peuples que des individus, une heure, un instant de toute-puissance, pendant lequel ils parlent comme la foudre et frappent comme l'éclair. Rien n'y résiste. Ces élans d'une volonté ardente sont les miracles de la force humaine. Le peuple de Paris se sentait capable de faire un de ces miracles-là. On mettait à son âme la cuirasse de force; son imprimabre faisait sa fureur. C'était sourd et menaçant; dans le silence du recueillement, on entendait des bruits vagues et terribles, comme ceux qui roulent au fond de l'Océan, qu'on crépitent dans les entrailles de la terre avant les tempêtes. Le flot qui monte sous l'écrasement d'une montagne de bitume, le volcan qui soulève la croûte terrestre avant de l'ouvrir, le cyclone qui traverse une forêt épaisse avant de dévaster les plaines, voilà ce que l'on percevait, ou plutôt ce que l'on ressentait. L'horizon était plein de ces grosnuages noirs qui portent avec eux l'épouvante, parce qu'on ne sait pas ce qu'ils jetteront en crevant. Les ténèbres se faisaient de plus en plus intenses, Paris menaçait de devenir une tombe, dans laquelle, des vivants enfermés seraient forcés de se remuer.

Au dehors, beaucoup faisaient ce qu'ils pouvaient, quelques-uns plus. Ceux-là étaient moins malheureux, ils pouvaient agir, et de leurs désirs sortait encore une espérance. Un grand nombre eurent la chance d'y mourir. Ils furent les prédestinés.

Les généraux Ducrot et de la Roncière s'étaient emparés des positions prussiennes près du Bourget, où nos soldats pourtant n'avaient pu se maintenir.

Le premier occupait avec ses troupes la ferme de Groslay et Drancy; on devait reprendre le lendemain l'attaque du Bourget, qu'avait gênée le brouillard, disait-on.

Plusieurs hommes de bonne volonté allèrent en reconnaissance; c'était dangereux, beaucoup s'offrirent. Les ténèbres étaient grandes, le silence complet; quelques-uns se séparèrent du groupe et s'égarèrent. On marchait, serrés les uns contre les autres; on se disait un bon tout bas, on se serrait la main. Tout à coup, cinquante éclairs traversèrent l'espace, cinquante balles passèrent au milieu des éclairurs, dont bon nombre furent atteints. Personne ne s'y attendait; il y eut un instant de panique; les uns s'enfirent, les autres se couchèrent pour éviter une nouvelle attaque, quelques gémissements attestèrent les blessés. Puis, le silence se fit plus lugubre; on se chercha, on se rétablit de nouveau, et l'on enleva les corps étendus; morts ou blessés, en reprenant le chemin de la ferme, avec plus de précautions encore qu'à l'arrivée.

Comme ils en approchaient, ils entendirent, assez loin derrière eux, quelques coups de fusils. C'étaient des retardaires, des égarés, ou bien encore quelques uns de ces fous sublimes qui ne savent pas reculer en arrière, même au bord des abîmes qui s'ouvrent ou de l'Océan qui monte.

En arrivant, on se compta. On ramenait huit blessés, et il manquait six hommes. Parmi ceux-ci, Guillaume Lapointe et deux nouveaux engagés volontaires: Daniel et Jean Baudruche. Maximilien était là. Dans l'empressement du retour, il soutenait un blessé et n'avait pu s'occuper de son ami.

Nous avons vu les deux jeunes gens, faits prisonniers à Chateaudun, une heure après la prise en possession des ruines de la ville par les Prussiens. Adrien de La Coste l'avait été avant eux, en tombant sur une barricade, d'où on le releva comme on relève un cadavre. On le crut atteint mortellement.

Il n'en fut rien, pourtant, et pendant les jours qui suivirent, ses deux compatriotes eurent la joie de suivre, à l'ambulance prussienne, les progrès de sa guérison qui devint bientôt probable. Mais Guillaume, prisonnier, ne faisait pas l'affaire de l'ennemi, qu'il servait en conscience, comme il était payé pour cela. On lui proposa la fuite. Pour seul pouvait donner des soupçons et éveiller la confiance de Max, on lui laissa la liberté d'emmener celui-ci. Alors, l'ex-journaliste entreprit une comédie en action, digne de toutes celles qu'il avait déjà jouées. Il découvrit un passage peu gardé, gagna à prix d'or un factionnaire, et proposa la fuite à son ami qui crut naïvement à tout cela. L'aventure sourirait à Max, mais pouvait-on abandonner Adrien de La Coste? Ne valait-il pas mieux attendre une autre occasion, qui se représenterait peut-être quand le blessé serait guéri?

Guillaume craignait, disait-il, que l'occasion ne se représentât jamais.

Les deux jeunes gens firent leur confidence à Adrien; celui-ci exigea leur départ.

—Penser à moi, quand vous pouvez servir la France, c'est presque criminel....

Ils l'abandonnèrent par devoir, ce dont Guillaume se montra encore plus attristé.

Et la nuit suivante, avec des précautions feintes du côté du journaliste, ils quittèrent le camp prussien.

A continuer

No 101

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente ou achètera des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas les pénalités qui y sont prescrites devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rapellées.

LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne (vapeurs à roues) pour le commerce (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

VILLE-DE-PARIS, Durand, mercredi, 18 juillet
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 25 juillet.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)..... $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et rafraîchissements en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent,
Gallier Court, Lettre H,
4 mai—y Nouvelle-Orléans.

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agents généraux, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.

A. K. MILLER & CO.,
au No 85 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
25 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 19 Juillet, à 10 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise pour cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine ..... $20.
Entrepont ..... $15.
Billet d'excursion $30.

Cette ligne prend de fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—jan Rue Carondelet, No 61.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis —Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer CAMELIA,

Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis, capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. LE LUNDI et le JEUDI, il remontera le Pearl Lake jusqu'à la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il quittera Bold Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin. Mandeville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI après midi.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage. Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA,
1mai—jy No 42 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

POUR GRAND ECORE, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Wake et tous les autres points intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW BART ABLE, Capitaine R. GINN, Commis GEO. C. HAMILTON, partira ainsi qu'il est ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à ADAMS & WORK,
26janv— No. 121 du Commercial Place.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et Mâtures-Manque.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour DIMANCHE et MERCREDI, Le bon bateau à vapeur ST. JOHN, F. BERGERON, Capitaine, J. O. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
2août— No 42 de la rue de l'Union.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodaux-Ville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Joe Ancelin, P. A. Charlot, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: Il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux-Ville. Il commencera son voyage à partir du LUNDI 23 juillet.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à M. H. LANDRY ou B. REVET,
105 rue Décatur, près St Louis.
1juillet—jan

RAPPORT DE LA CONDITION

—DE—

La Banque Nationale d'Etat.

La Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de Louisiane, à la clôture des affaires, le samedi, 14 avril, 1877.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	1,206,45 11
Bons des E. U. pour garantir la circulation	50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques	31,700 65
Dû par approved reserved agents	135,723 12
Dû par d'autres Banques Nationales	90,746 91
Dû par des banques d'Etat et des banquiers	271,883 74
Propr étée, fonctères, meubles et installations	150,824 22
Dépenses courantes et taxes payées	26,355 31
Argent en caisse	
d'échanges	$635,278 12
Billets d'autres banques Nationales	17,324 00
Monnaie fractionnaire (y compris les nickels)	319 72
Espèces	56,009 07
Billets Legal Tender	407,056 00
	879,178 97
Fonds de rachat avec le Trésorier des E. U. (5 pour cent de la circulation)	9,250 00
Total	$2,778,114

PASSIF.

Fonds capital payé	250,000,00
Excédent de fonds	20,000
Autres profits indivis	46,885
Billets de banque nationale émis	45,000
Dividendes non payés	169 98
Dépôts individuels payables	
contre chèques	$1,611,531 52
Certificats de dépôts sur demande	9,000 00
Chèques certifiés	33,506 05
Chèques de caissiers, émis	102 22
	1,654,139 79
Dû à d'autres banques Nationales	33,048 42
Dû à Banque d'Etat et à banquiers	117,889 85
Total	$2,778,114 03

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Chas. L. O. DUPUY, Caissier de la Banque ci-dessus, jure solennellement que le susdit exposé est vrai au mieux de ma connaissance.

CHAS. L. O. DUPUY, Caissier.

Fait et juré devant moi, ce 24 avril 1877.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Pour copie correcte attestée,

JNO. E. LAFITTE
ALF. MOULTON,
S. H. BOYD,
25 Directeurs

Avis aux Contribuables.

Il a soumis sa transporté son bureau du No 54 Camp, au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Il soumettra tout son bon vieux service aux soins de ses amis à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. SUTTON
Successeur de Thomas Sutton Sutton

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême — De la Nlle-Orléans
Hannover.... 12 sept, environ 14 oct.
Frankfurt.... 10 oct. " 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE.

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans.

Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$35 en or
De la Nlle-Orléans à la Havane:
Chambre.....$25 en or. Entrepont.....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19 juin NO 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

Actif de et après le 20 février 1877, les trains auront pour ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se relera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
6déc— Surintendant.

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront du Bayou Gentilly toutes les heures, de 6 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 5 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Départ au pied des Champs-Elysées, près le Vve. 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.

Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.			
6 heures	A. M.	8½ heures	A. M
7½ heures	A. M.	8½ heures	A. M
9 heures	A. M.	10 heures	A. M
10½ heures	A. M.	11½ heures	A. M
Midi	P. M.	1½ heures	P. M
2 heures	P. M.	3½ heures	P. M
3 heures	P. M.	4½ heures	P. M
4 heures	P. M.	5½ heures	P. M
5 heures	P. M.	6½ heures	P. M
6 heures	P. M.	7½ heures	P. M
7 heures	P. M.	8½ heures	P. M
8 heures	P. M.	9½ heures	P. M
10 heures	P. M.	11½ heures	P. M

Les trains partiront toutes les demi heures à partir de 6 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train 5 cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devront s'arrêter à Gentilly où ils verront le conducteur avant le départ du train.

1er avril—6m D. E. ROBINSON, Inspecteur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et partent comme suit:

Départ.		Arrive.	
Express No 1..5.30 P. M.		Express No 2..10.20 A. M	
Express No 3..6.30 A. M.		Express No 4..6.25 A. M	
Les Nos 1 et 3 partent tous les jours; les Nos 2 et 4, tous les jours excepté le dimanche.			
CHAS. PULLMAN ALIANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, ST. LOUIS et MILAN, Tennessee. Pour St Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, où les voyageurs en destination de St. Louis doivent changer pour le train. Il n'est changé qu'à Milan, Tennessee, et les villes de Louisville et Cincinnati.—Les trains partiront comme suit:

Le train de vendredi sera le seul train qui ne fera pas de changement jusqu'à Chicago.

Les trains s'arrêteront entre la Nlle-Orléans et Mobile, Mobile et Milan, Tennessee, et Milan, Tennessee,